

ENQUETE PUBLIQUE**ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU
ACTIVITES CLASSES EN VERTU DU DECRET DU
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de : **Kallen – Loroy – Degraux SASPJ**
Rue Saint-Martin, 30 à 5354 Ohey (Jallet)

En vue d'obtenir le permis unique pour :

- **Le maintien en activité de l'exploitation agricole bovine (328 têtes âgées de plus de six mois)**
- **L'extention de celle-ci par :**
- **Le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau souterraine**
- **La construction et l'exploitation d'une laiterie (dimension : 12 m x 6 m) et de deux citernes à effluents d'élevage (700 m3 et 3000 m3)**
- **L'augmentation du cheptel bovin détenu de 132 têtes âgées de plus de six mois**
- **La détention de 10 équins**

Lieu d'implantation : Rue Saint-Martin, 30 à 5354 Jallet (5e division, section B, n° 99 L, F et M)

Dossier n° : PU- 01/2023

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du **26 juin 2023**

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
21 juin 2023	26 juin 2023	Administration communale d'Ohey Place Roi Baudouin, 80 – 5350 OHEY Le 11 juillet 2023 à 9h00	Administration communale d'Ohey Place Roi Baudouin, 80 – 5350 OHEY

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier, **sans étude d'incidence** peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service **sur rendez-vous**, du lundi au vendredi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès de Bernard HANQUET, Conseiller en Environnement (085/824474).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal.

Tél : Administration communale : 085/61.12.31

Bernard HANQUET : 085/ 82.44.74

A OHEY, le 20 juin 2023

Le BOURGMESTRE

Christophe GILON

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur (voir ci-dessus)
- Du Fonctionnaire technique, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR (081/ 71.53.53)
- Du Fonctionnaire délégué, Place Léopold n° 3 à 5000 NAMUR (081/24.61.11)